

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE  
-----  
DIRECTION DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES  
-----  
PROJET RESTAURATION DES RESSOURCES FORESTIERES - BASSILA  
-----  
GTZ/GFA Terra Systems

Tel : (229) 80 10 60 / 33 41 43

Fax : 33 41 43

BP : 08-1097 Cotonou

**COMPTE RENDU  
DES TRAVAUX DE L'ATELIER DE VALIDATION  
DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICIPATIF  
DE LA FORET CLASSEE DE BASSILA**

**Présidium :**

- **Président, Mr LAWIN Victor,**
- **Secrétaire, Mr AKPADO Lucien**
- **Rapporteur, Mr AGUEMON D. Vincent**

**Natitingou, les 17,18 et 19 Octobre 2001**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>RESUME DES ALLOCUTIONS D’OUVERTURE</b> .....	<b>4</b>
<b>DEROULEMENT DE L’ATELIER</b> .....	<b>6</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1 : DISCOURS DE BIENVENUE DU REPRESENTANT DU DIRECTEUR GENERAL DU CARDER-ATACORA</b> .....	<b>8</b>
<b>ANNEXE 2 : DISCOURS INTRODUCTIF DU DFPRN-ATCORA, REPRESENTANT DU DFRN</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE 3 : DISCOURS D’OUVERTURE DE L’ATELIER PAR LE D/PP-MAEP, REPRESENTANT LE MINISTRE DE L’AGRICULTURE, DE L’ELEVAGE ET DE LA PECHE</b> .....	<b>12</b>
<b>ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS</b> .....	<b>14</b>
<b>ANNEXE 5 : LISTE DES GROUPES DE TRAVAIL ET LES TACHES RESPECTIVEMENT ASSIGNEES</b> .....	<b>16</b>
<b>ANNEXE 6 : RAPPORTS DES TRAVAUX DE GROUPES</b> .....	<b>17</b>

## Introduction

Le Projet Restauration des Ressources Forestières, convaincu, de par ses expériences, que l'Approche Participative est la stratégie devant favoriser la gestion des ressources naturelles, a opté depuis 1998 pour l'organisation des populations riveraines de la Forêt Classée de Bassila afin de participer à l'aménagement de celle-ci. La mise en œuvre d'un tel processus n'est possible au regard des textes en vigueur que sur la base d'un plan d'exploitation qui sera annexé au contrat de gestion de ladite forêt entre l'Etat et les représentants des populations riveraines. L'avant dernière étape qui s'avère ultime de l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Bassila (PAP/FCB) pour sa signature est sa validation par les différentes parties concernées. Le présent atelier consacrera la validation dudit plan.

L'atelier de validation du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Bassila, organisé par le PRRF s'est tenu à la Maison des Jeunes et de la Culture de Natitingou les 17, 18 et 19 octobre 2001. Il a regroupé :

- le représentant de la DPP-MAEP, Monsieur le Président du Comité de Suivi de la Mise en Œuvre de la Nouvelle Politique Forestière en République du Bénin,
- Monsieur le Directeur des Forêts et de la Protection des Ressources Naturelles de l'Atlantique,
- Monsieur le Directeur de la Vulgarisation et Appui aux Organisations Paysannes de l'Atacora
- le représentant la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles (DFRN), Monsieur le Directeur des Forêts et de la Protection des Ressources Naturelles de Atacora
- Madame la représentante du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Monsieur le Représentant du Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'Atacora,
- Messieurs les membres de l'équipe du PRRF-Bassila,
- Messieurs le Président et le Rapporteur du Comité de Direction et de Surveillance (CDS) du PRRF-Bassila et
- Mesdames et Messieurs les représentants des populations riveraines de la Forêt Classée de Bassila.

La liste des participants est jointe au présent rapport.

## Résumé des Allocutions d'ouverture

Trois discours ont meublé l'ouverture de l'Atelier.

1. Monsieur le Directeur de la Vulgarisation et Appui aux Organisations Paysannes, représentant le DG/CARDER-Atacora, dans son mot de bienvenue, a fait l'historique des Forêts Classées, notamment celle de Bassila. Après avoir rappelé les causes de l'état de dégradation actuel de ces forêts, il a ensuite insisté sur la nouvelle approche en matière de gestion durable des ressources naturelles, adoptée par le Gouvernement Béninois. Poursuivant son intervention, il a retracé le chemin parcouru par le PRRF-Bassila avec les partenaires au développement du sous secteur forestier depuis 1988 à nos jours. Il a notamment insisté sur :
  - une meilleure connaissance du potentiel forestier et faunique visant la gestion rationnelle,
  - la mise en œuvre de techniques adaptées et de contrôle d'exploitation forestière.
  - Le changement de tutelle intervenu en 1996
  - La nomination d'un Directeur à la tête du projet,
  - La forte implication des populations aux différentes actions menées par le projet.
2. Monsieur le Directeur des Forêts et de la Protection des Ressources Naturelles de l'Atacora intervenant au nom du Directeur des Forêts et des Ressources Naturelles a mis en exergue la nécessité incontournable pour l'humanité en ce 21<sup>ème</sup> siècle, de gérer durablement les ressources naturelles, notamment les forêts. Cette gestion passe inéluctablement par une forte implication effective des populations locales qui, en fait, sont les premières bénéficiaires a-t-il poursuivi. Il a par la suite situé le cadre de la rencontre qui est la validation du PAP/FCB. Il a invité les participants à un travail sérieux devant parfaire le présent document qui sera soumis au Gouvernement en vue de son adoption.
3. Monsieur le Président du Comité de Suivi de la Mise en Œuvre de la Nouvelle Politique Forestière, représentant le D/PP en procédant, au nom du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, à l'ouverture de l'Atelier de Validation du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Bassila, a d'abord souligné que la qualité de la représentation des communautés riveraines est

la preuve que la nécessité de la cogestion de cette forêt n'est plus à démontrer. Poursuivant son intervention, il a fait observer que les populations riveraines demeurent de véritables interlocuteurs dans la gestion des ressources naturelles. Après avoir mentionné l'aboutissement de ce processus irréversible au niveau de certaines Forêts Classées, il a mis l'accent sur le cadre de l'atelier. Il a enfin exhorté les participants à un examen approfondi du plan et à des débats enrichissants et fructueux devant permettre de parfaire le document en vue de son approbation en Conseil des Ministres.

## **Déroulement de l'Atelier**

L'atelier s'est poursuivi par la mise en place d'un présidium devant modérer la suite des travaux. Le Présidium est composé de :

**Président, Monsieur LAWIN Victor,**

**Secrétaire, Monsieur AKPADO Lucien,**

**Rapporteur, Monsieur AGUEMON D. Vincent.**

Deux groupes de travail ont été constitués. Les chapitres et annexes du document du Plan d'Aménagement Participatif ont été répartis en deux. Chacun des groupes a été chargé de procéder à l'amendement d'une partie du document. Les travaux de groupe ont été suivis de la présentation des résultats en plénière. Des débats très enrichissants ont été instaurés. Les principaux amendements de forme et de fond retenus par l'Atelier sont relatifs entre autres aux points suivants :

- Les sources de renseignement figurant dans tous les tableaux devront être indiquées,
- Tout nouveau chapitre devra commencer sur nouvelle page,
- De nouvelles clés de répartition ont été proposées pour les recettes provenant de l'exploitation des plantations d'anacardier et de teck,
- Les statuts de l'Union des Structures Villageoises de Gestion des Unités d'Aménagement (USVGUA) devront être revus afin de s'assurer que :
  - Les articulations entre l'USVGUA, structure faîtière et ses démembrements au niveau des villages sont bien clarifiés,
  - Les modalités de collaboration entre l'USVGUA et les SVGUA doivent être clairement définies ; recueil de l'avis préalable de l'USVGUA sur les documents tels les Plans Annuels de Gestion élaborés par les SVGUA,
  - Les moyens de financement de la Structure faîtière qu'est l'USVGUA sont prévus.

L'Atelier recommande enfin au PRRF de s'inspirer de ce qui est prévu dans les statuts du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Tchaourou Toui-Kilibo pour améliorer les statuts de l'USVGUA de la FC de Bassila.

Les amendements du contenu du document ainsi faits consacrent la validation du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Bassila.

Les rapports des groupes de travail sont joints au présent compte rendu.

Fait à Natitingou, le 19 Octobre 2001

L'Atelier

## **ANNEXES**

## **ANNEXE 1 : Discours de bienvenue du Représentant du Directeur Général du CARDER-Atacora**

-Monsieur le Directeur de la Programmation et de la Prospective, représentant le Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche .

-Monsieur le Représentant du Ministère d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement.

-Monsieur le Représentant du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

-Monsieur le Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

-Monsieur le Représentant du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme.

-Monsieur le Président du Suivi de la Politique Forestière.

-Monsieur le Directeur des Forêts et des Ressources Naturelles.

-Monsieur le Directeur de la Promotion de la Législation Rurale.

-Messieurs les Directeurs des Forêts et de la Protection des Ressources Naturelles

-Messieurs les Directeurs de Projets

-Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Direction et de Surveillance du Projet de restauration des ressources forestières dans la région de Bassila - Bassila.

-Mesdames et Messieurs les Membres des Structures Villageoises de Gestion des Ressources Naturelles.

-Chers Participants.

-Mesdames Messieurs.

Permettez-moi, à l'occasion de l'Atelier de Validation du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Bassila, de vous souhaiter la bienvenue à Natitingou.

Mesdames et Messieurs,

Qu'il vous souvienne que dans notre pays la République du Bénin, les forêts étaient autrefois gérées par les autorités traditionnelles. Certaines de ces forêts ont été par la suite classées par l'Administration Coloniale. C'est le cas de la Forêt de Bassila classée par Arrêté N°2843 S.E. du 5 Août 1943. Ces forêts classées se trouvaient ainsi soustraites de la gestion traditionnelle des populations.

Avec l'accroissement démographique, la baisse continue de la fertilité des sols, la pauvreté généralisée des populations à la recherche des conditions favorables pour les activités de production agricole, animale et d'exploitation forestière ces forêts ont été prises d'assaut et sont aujourd'hui dans un état de dégradation alarmant.

L'ampleur du problème a entraîné la prise de conscience de l'Etat sur la nécessité de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Dans ce cadre, des actions d'aménagement des forêts et plantations s'exécutent grâce au concours des partenaires au développement.

Mesdames et Messieurs,

Les différentes entreprises du P.R.R.F. dans la Région de Bassila répondent à la volonté du Gouvernement d'organiser la gestion de l'exploitation du patrimoine forestier dans notre pays.

En effet la pérennité du patrimoine forestier s'appuie sur les axes principaux que sont :

-la gestion rationnelle basée sur une meilleure connaissance du potentiel forestier et en faune,

-la conservation/Restauration des Ressources Naturelles par la mise en œuvre de techniques adaptées et le contrôle de l'exploitation forestière.

Après Pénessoulou en 1999, aujourd'hui c'est le tour de la Forêt Classée de Bassila de se doter d'un Plan d'Aménagement.

Mesdames et Messieurs.

Tout en vous réitérant ici mes mots de bienvenue, je vous souhaite du courage au cours de vos travaux pour l'atteinte de résultats exploitables surtout celui de l'obtention d'un document validé par tous les partenaires ici concernés dans le développement durable des ressources naturelles.

Vive l'Approche Participative pour que Vive la Foresterie Communautaire.

Je vous remercie !

## **ANNEXE 2 : Discours introductif du DFPRN-Atcora, Représentant du DFRN**

-Monsieur le D/PP, Représentant le M/AEP

-Monsieur le Représentant du Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement.

-Monsieur le Représentant du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

-Monsieur le Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

-Monsieur le Représentant du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme.

-Monsieur le Directeur Général du CARDER-Atacora,

-Monsieur le Président du Comité de Suivi de la Politique Forestière.

-Messieurs les Directeurs des Forêts et de la Protection des Ressources Naturelles.

-Messieurs les Directeurs des Projets

-Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Direction et de Surveillance du P.R.R.F.-Bassila.

-Mesdames et Messieurs les membres des Structures Villageoises de Gestion des Ressources Naturelles.

-Chers participants.

Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de " l'Atelier de Validation du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Bassila" de vous souhaiter la bienvenue à Natitingou.

Monsieur le D/PP, Représentant le M/AEP

Chers Participants, Mesdames et Messieurs

Comme vous le savez, l'humanité traverse au sein de ce 21<sup>è</sup> siècle où, plus que jamais la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles notamment des forêts, sols et eaux, est devenue une nécessité incontournable. Du fait, on ne peut concevoir une telle gestion sans l'implication des populations pour la simple raison qu'elles en sont les premières bénéficiaires.

C'est dans cet optique et vision de travail que le Projet de Restauration des Ressources Forestières s'investit à Bassila.

Démarré en 1988 sous la tutelle de l'ONAB, le Projet s'est cherché pendant longtemps dans la stratégie de protection des ressources forestières.

En 1996, suite aux clauses issues de la mission du contrôle d'avancement du Projet (CAP) et dans le cadre du renforcement de la Coopération Bénino-Allemande, la tutelle du Projet est passée de l'ONAB à la DFRN, direction technique du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), avec la nomination d'un Directeur de Projet et de l'intégration du Cantonnement Forestier au sein du Projet.

-Monsieur le D/PP, Représentant le M/AEP

-Chers Participants.

Le 04 Octobre 1999, alors que le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche représentant le Gouvernement, procédait à la signature du Contrat de Gestion du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Pénessoulou avec les représentants des populations riveraines, l'idée de l'élaboration du Plan d'Aménagement de la Forêt Classée de Bassila avait germé.

Avec l'appui technique du Projet, les populations riveraines se sont structurées de façon remarquable pour l'organisation des travaux d'aménagement dans la forêt classée de Bassila. Une superstructure dénommée "Union des Structures Villageoises de Gestion des Unités d'Aménagement (USVGUA" est née à partir des deux (2) Structures Villageoises de Bassila et d'Adjiro.

Dès lors, ces populations ont défini après réalisation des travaux techniques préliminaires, les règles d'exploitation et de gestion durable de la forêt classée pour une période de dix (10) ans. Toutes ces règles ont été consignées dans un document qui, après sa mise en forme, a fait l'objet de discussions à divers niveaux (agent du Projet, Cadres de la DFRN, SVGUA de Bassila et d'Adjiro, membres du Comité de Direction).

Plusieurs observations ont été faites et intégrées au document pour donner naissance au Projet de Plan d'Aménagement Participatif qui a été dépouillé, au cours d'un atelier qui a duré trois (3) jours dans l'enceinte de la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles à Cotonou, par les sommités de la foresterie béninoise et les membres du Comité de Suivi de la Politique Forestière au Bénin.

Les questions de fond et de forme, de même que les aspects techniques et juridiques ont été revus donnant ainsi au document sa valeur de plan d'aménagement participatif.

Au cours du présent atelier, nous sollicitons la contribution et les apports aussi constructifs qu'ils soient de tout un chacun en vue d'aboutir ensemble à sa validation.

Je vous remercie.-

### **ANNEXE 3 : Discours d'ouverture de l'Atelier par le D/PP-MAEP, représentant le Ministre de L'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

- Monsieur le Représentant du Ministère d'Etat , Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement,
- Monsieur le représentant du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,
- Monsieur le Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Monsieur le Représentant du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme,
- Monsieur le Directeur de la Vulgarisation et de l'Appui aux Organisations Paysannes Représentant le Directeur Général du CARDER- Atacora,
- Messieurs les Directeurs des Forêts et de la Protection des Ressources Naturelles de l'Atlantique,
- Monsieur le Sous-Préfet de Bassila, Président du Comité de Direction et de Surveillance du PRRF dans la région de Bassila,
- Messieurs les membres du Comité de Direction et de Surveillance du Comité de Direction et de Surveillance du PRRF dans la région de Bassila,
- Mesdames et Messieurs les Membres des Structures Villageoises de Gestion,
- Chers invités,
- Mesdames et Messieurs.

Je voudrais avant tout propos, au nom du D/PP empêché et en mon nom propre vous remercier pour avoir effectué le déplacement en vue d'assister aux travaux du présent atelier.

Ceci témoigne de l'intérêt aussi grand soit-il des sujets à débattre.

Les autorités béninoises en adoptant le Plan d'Action Environnemental en juin 1993 et en faisant voter la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant Régime des Forêts en République du Bénin ont résolument démarré une nouvelle phase dans la gestion des forêts naturelles, et des plantations domaniales aussi bien dans le domaine classé que protégé.

En effet, il est aujourd'hui admis que la gestion durable des ressources naturelles de notre pays ne peut se concevoir sans la participation effective des populations.

Mesdames et Messieurs,

Cette volonté politique a marqué le début d'un processus irréversible qui a déjà conduit entre autres à la signature des plans d'aménagement Participatif des Forêts classées de :

- Tchaourou et Toui-Kilibo le 22 novembre 1996,
- Goungoun, Sota et la rôneraie de Goroubi en 1997,
- Ouémé Supérieur et N'Dali, le 02 Octobre 1999 et,
- Pénessoulou dans la Sous-Préfecture de Bassila, le 04 Octobre 1999.

Ces différents plans sont le fruit d'un travail concerté entre tous les acteurs de ces forêts et en premier lieu les populations riveraines.

C'est dans cette lancée, qu'après la Forêt Classée de Pénessoulou, le PRRF avec l'implication des populations a engagé depuis plusieurs mois l'élaboration du Plan d'Aménagement de la Forêt Classée de Bassila dont le draft que vous avez à portée de main fera l'objet des travaux du présent atelier.

Je ne doute guère des efforts que chacun de vous déploiera durant les trois (03) jours que dureront les présents travaux pour l'obtention d'un document validé qui sera transmis en conseil des Ministres pour adoption par le Gouvernement.

C'est sur ces mots que je déclare ouvert ce jour 17 octobre 2001 à la Maison des Jeunes et de la Culture de Natitingou "l'Atelier de Validation du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Bassila".

Plein succès à vos travaux  
Je vous remercie.-

## ANNEXE 4 : Liste des participants

N° d'ord	NOM ET PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE DE PROVENANCE
1	YAWANI Pascal	Trésorier	SVGUA-Adjiro
2	M'PO Léontine	Représentante des femmes	SVGUA-Adjiro
3	N'TCHA Rigobert	Secrétaire	SVGUA-Adjiro
4	MATCHI Idrissou	Représentant des peul	SVGUA-Adjiro
5	TAIROU Taffa	Président	SVGUA-Adjiro
6	KPEKPASSI Idrissou	Responsable à l'Aménagement	SVGUA-Adjiro
7	AYOTTI Idrissou Adamou	Président	SVGUA-Bassila
8	CHABI SILE A. Al Hassane	Secrétaire	SVGUA-Bassila
9	AROUNA Mamam	Représentant des peul	SVGUA-Bassila
10	GOMON Dahanatou	Présidente	USVGUA-Bassila
11	BOUKARI Kassimou	Responsable à l'Aménagement	SVGUA-Bassila
12	MAHADIOU Rachidatou	Trésorière	SVGUA-Bassila
13	TAFFA Darius	Comptable	PRRF-Bassila
14	ABDOULAYE Daouda	RZ Sud	PRRF-Bassila
15	AHOUANNOU Florent D. C	RUPM	PRRF-Bassila
16	BIAO K. Justin	RAF	PRRF-Bassila
17	OULARAKPE Boukari	C/SERN-	DFPRN-Atacora
18	SARE BAGNAN Issifou	R/DDEHU-MEHU	DDEHU-Atacora
19	AKPADO Lucien	D/FPRN	CARDER -Atlantique
20	YABI Georges	C/Cantonement	PRRF-Bassila
21	ASSANI Raoufou	RDR	Bassila
22	LAWIN Victor	DPP-MAEP	MAEP

23	DRAMAN Taïrou	RUOP	PRRF-Bassila
24	MATERNIK Sébald	VED	PRRF-Bassila
25	TREKPO Patrice M.	AR/CeSE	PRRF-Bassila
26	GOMINA Issiaka	ARUOP	PRRF-Bassila
27	OUINSAVI Christine	Assistante de recherche	FSA /UAC
28	ZANNOU Tiamiyou	Régisseur	PRRF-Bassila
29	ASSOUMA Abou Bakari	D/FPRN	CARDER-Atacora
30	SEIDI Sahabi	DVAOP	CARDER-atacora
31	OLOSSOUMARE Adame	SP/Bassila	CDS
32	N'DA Louis	D/PRRF	PRRF-Bassila
33	AGUEMON D. Vincent	RESE	PRRF-Bassila
34	LACROIX Eric	CTP	PRRF-Bassila
35	IBRAHIMA GOMINA Mahazou	Président ARDECUB	Association de Dévelop. de Bassila
36	ADJIBODE Atoine	Chauffeur	PRRF-Bassila
37	CHACRAN Sébastien	Chauffeur	PRRF-Bassila
38	FOUSSENI Bachirou	Chauffeur	PRRF-Bassila
39	NATA Albert	Chauffeur	Bassila
40	HONFOGA Félix	Chauffeur	CARDER-Atlantique
41	KASSA Yotto	Chauffeur	DFPRN-Atacora
42	OGOOU Samuel	Chauffeur	CARDER-Atacora/DVAOP
43	TOUNDJI Cyrille	Chauffeur	DFRN
44	ISSIFOU Dramane	Chauffeur	Cantonement Forestier de Bassila

## **ANNEXE 5 : Liste des groupes de travail et les tâches respectivement assignées**

### **Groupe I**

Composition :

- 1 **ASSANI** Raoufou (Président)
- 2 **AHOUANNOU** Florent D. C. (Rapporteur)
- 3 **TREKPO** Patrice
- 4 **SEIDI** Sahabi
- 5 **DRAMAN** Taïrou
- 6 **YAWANI** Pascal
- 7 **M'PO** Léontine
- 8 **N'TCHA** Rigobert
- 9 **TAIROU** Taffa
- 10 **ABDOULAYE** Daouda
- 11 **YABI** K. Georges
- 12 **MATERNIK** Sébald
- 13 **TAFFA** Darius
- 14 **BIAO** K.Justin
- 15 **N'DA** Louis
- 16 **IBRAHIMA GOMINA** Mahazou
- 17 **OUIINSAVI** Christine

#### **Tâches assignées :**

Amendement de forme et de fond de :

- Avant-propos .....Page 5
- Résumé.....Page 6
- Introduction .....Page 7
- Chap 1 :Généralités .....Pages 8 à 11
- Chap 2 :Situation actuelle de la Forêt Classée de Bassila ..... Pages 11 à 21
- Chap 4 : Organisation des populations pour la mise en œuvre du plan d'aménagement . Pages 33 à 35
- Annexe 2 : Statuts de l'Union des Structures Villageoises de Gestion des Unités d'Aménagement de la Forêt Classée de Bassila (USVGUA/FCB)

### **Groupe II**

Composition :

- 1 **OUARAKPE** Boukari (Président)
- 2 **GOMINA** Issiaka (Rapporteur)
- 3 **SARE BAGNAN** Issifou
- 4 **OLOSSOUMARE** Adame
- 5 **ASSOUMA** Abou Bakari
- 6 **AYOTTI** I. Adamou
- 7 **CHABI** S. I. Al Hassane
- 8 **AROUNA** Mamam
- 9 **GOMON** Dahanatou
- 10 **BOUKARI** Kassimou
- 11 **MAHADIOU** Rachidatou
- 12 **MATCHI** Idrissou
- 13 **KPEKPASSI** Issifou
- 14 **LACROIX** Eric

#### **Tâches assignées :**

Amendement de forme et de fond de :

- Chap 3 : Aménagement de la Forêt Classée de Bassila . Pages 21-33
- Chap 5 : Plan Annuel de Gestion Pages 36-41
- Annexe 3 : Modèles de documents de gestion , Pages 56-59
- Annexe 5 : Liste des essences inventoriées dans le Forêt Classée de Bassila et leur utilisation Pages 67-69

## **ANNEXE 6 : Rapports des travaux de groupes**

### **Rapport des travaux du groupe N°1**

#### **1 – Introduction**

Les travaux de la commission n°1 portent sur certaines parties du document à savoir :

- le sommaire
- les sigles
- l'avant-propos
- le résumé
- l'introduction
- les chapitres 1, 2 et 4
- puis l'annexe 2

La tâche assignée au groupe est de faire des amendements sur les aspects sus-cités du Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Bassila.

La commission a, au cours de ses travaux procédé à la lecture page par page des différentes parties. Après chaque lecture des débats sont engagés pour aboutir à un consensus.

#### **2- Résultats**

L'ensemble des consensus obtenus au cours des travaux constitue les amendements proposés par la commission. Ces amendements ont été présentés et débattus en plénière pour amélioration.

Les amendements apportés concernent les pages 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 33, 34, 45, 48, 50, 51 et 52 du document du Plan d'Aménagement Participatif. Les principaux résultats de la commission peuvent être regroupés en deux types d'observation :

##### **2-1 Observations générales**

Dans tout le document, il faut :

- Ecrire forêt classée avec des initiales en gras (F et C)
- Ecrire tous les noms scientifiques des essences forestières en italique.
- Commencer toujours un chapitre sur une nouvelle page.
- Préciser toutes les sources de renseignements des différents tableaux.
- Adopter une même formulation pour toutes les sources qui apparaissent dans le document.

## 2.2 Observations spécifiques

Dans ce type d'observations, seuls les amendements fondamentaux seront signalés. Les autres figurent dans l'exemplaire du PAP-FCB du rapporteur du groupe. Ils seront intégrés directement au document par les agents du projet.

⇒ Page 6, paragraphe 5 ;  
Supprimer le point après « d'aménagement » (3<sup>ème</sup> ligne) et faire du paragraphe une seule phrase au lieu de deux.

⇒ Page 7, paragraphe 1 (cf. document)

⇒ Page 7, paragraphe 3  
Dans la série d'actes cités, compléter un 4<sup>ème</sup> point pour citer la loi cadre sur l'environnement.

Le vote de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi cadre sur l'environnement en République du Bénin.

⇒ Page 8, sous-chapitre 1.1,

\* Faire des paragraphes 1, 2 et 3 un seul paragraphe en intégrant les amendements de forme. Le paragraphe devient :

« A l'époque pré-coloniale, toutes les forêts étaient gérées par les chefs traditionnels. Pendant la période coloniale, une partie de ces forêts a été classée souvent sans compensation significative pour les populations dont les droits d'usages étaient surtout limités au ramassage du bois mort, à la coupe de paille et à la cueillette des fruits »

⇒ Page 8, sous-chapitre 1.1

Dans le paragraphe qui commence de « Eu égard..., 3<sup>e</sup> ligne, supprimer la phrase « cette option est traduite dans les faits par.....loi précitée »

⇒ Page 8, sous-chapitre 1-2-1, dernier paragraphe. Reprendre la dernière phrase de la façon suivante.

« Après les deux premières phases (1988-1990 et 1991-1993) caractérisées par les tests de mesures de restauration des forêts et des savanes dégradées dans la région de Bassila, le projet a, au cours de sa troisième phase défini une stratégie d'aménagement soutenu dans les zones d'actions prioritaires du projet avec la participation de la population ».

⇒ Page 9, paragraphe 3 reformulé de la façon suivante.

La quatrième phrase (1998 - 2001) avait pour objectif « les populations de la Sous Préfecture de Bassila gèrent les Ressources Naturelles. d'une manière durable». Quant à la phase actuelle, la cinquième (2001-2004), elle a le même objectif que la précédente.

➤ Page 10, paragraphe 2 reformulé.

Dans le contexte de la nouvelle politique forestière, une planification de l'utilisation judicieuse des ressources forestières avec la participation des populations reste le seul creuset qui puisse garantir leur gestion durable. Le consensus entre tous les acteurs de la Forêt Classée de Bassila s'est fait autour dudit creuset.

➤ Page 11, sous-chapitre 2.1

Faire des paragraphes 1 et 2, un seul paragraphe en ajoutant à la fin de l'ancien paragraphe 1, la phrase « il convient cependant de faire remarquer que ».

➤ Page 12, sous-chapitre 2.3.3

Citer les types de sols et expliquer directement chacun d'eux.

➤ Page 12, sous-chapitre 2.3.2 phrase n° 1 du paragraphe n°1 reformulée

« La végétation de la Forêt Classée de Bassila est faite d'une mosaïque de formations végétales comprenant :»

\* Dernier paragraphe reformulé

« L'état de la végétation était surtout influencé par les feux de brousse tardifs et les mauvaises pratiques agricoles ».

Depuis le démarrage des activités tests dans la FCB, les feux de brousse tardifs ont disparu. De même après plusieurs séances de sensibilisation et d'explication, les agriculteurs ont décidé de ne plus installer des cultures à l'intérieur de la forêt.

➤ Page 14, tableau 2.1

\* repréciser dans la colonne 1, les éléments de caractérisation.

- au lieu de nature, écrire nature et essences ligneuses dominantes.
- au lieu de composition, écrire composition floristique.

\* A la 2<sup>ème</sup> ligne, 2<sup>ème</sup> colonne, ajouter « et riveraine »

➤ Page 15, dernier paragraphe.

N = nombre de placeaux

➤ Page 17, chapitre 2.3.5

dernier paragraphe reformulé

« La disparition des biotopes engendrée par les actions anthropiques et la chasse illicite pratiquée en toute période de l'année constitue la principale menace pour les ressources fauniques. »

➤ Page 18, sous-chapitre 2.4.1, tableau 2.6

Rétablir les lignes et colonnes.

Après le tableau, paragraphes 1, tiret1 reformulé.

« Les anii venus de Côte d'Ivoire, du Togo et du Ghana ».

\* Sous-chapitre 2.4.2.2 . Compléter le texte par : « chez les autres groupes socio culturels, la notion de famille est moins large mais l'organisation familiale reste de type patrilinéaire et patrilocal »

⇒ Page 18, sous-chapitre 2.4.3 reformulé

« Mode d'appropriation et de gestion »

\*phrase 1 du sous-chapitre 2.4.3.1 reformulée

« Les premiers ménages installés ont campé ça et là de façon dispersée ignorant la présence du voisin »

⇒ Page 19, chapitre 2.4.3.2 reformulé « mode de gestion »

⇒ Page 33, chapitre 4. paragraphe 2  
phrase 1 reformulée

« Il existe au niveau de chacun des villages riverains concernés une Association Villageoise de Développement (AVD) avec des structures spécialisées qui sont des sections villageoises de l'actuelle Association Communale de Développement.

⇒ Page 45, annexe 2

Pour ce qui est de l'étude de ce chapitre, la commission s'est aperçue que :

\* Par endroit, il y a des parties qui rentrent en contradiction.

\* il ne ressort pas clairement les démembrements de l'union (USVGUA) au niveau des villages, car on ne perçoit pas les dimensions de l'union.

\* Les moyens de l'union dans l'accomplissement de sa mission ne ressortent pas.

Le groupe recommande au projet la mise sur pied d'une commission pour revoir ce chapitre.

Les temps forts de la plénière sont :

- Les débats au sujet de la grande variation de la superficie de la FC. Superficie qui est passée de 2250 ha à 3523 ha.

Il faudra donc préciser au besoin dans le PAP les matériels et méthodes utilisés pour aboutir à un tel résultat.

- voir si les données du recensement de la population de 1992 peuvent fournir les pourcentages par rapport aux différentes ethnies riveraines de la FC.

Natitingou, le 19 Octobre 2001

## Rapport des travaux du groupe N°2

### 1) Organisation du groupe

- Mise en place d'un présidium  
Président : OUARAKPE Boukari  
Secrétaire : SARE BAGNAN Issifou  
Rapporteur : GOMINA Issiaka

### 2) Liste des parties du document soumis à l'amendement.

- Chapitre 3 ( Page 21 à 33)
- Chapitre 5 ( Page 36 à 41)
- Annexe 3 (Page 56 à 59)
- Annexe 5 ( Page 67 à 69)

### 3) Méthodologie

Lecture paragraphe par paragraphe et correction au fur et à mesure.

### 4) Résultat des travaux

Les amendements de forme et de fonds sont portés aux pages suivantes du document,

⇒ Page 22

Paragraphe 3.2

Le premier point du paragraphe étant incomplet la commission a reformulé la phrase en y incorporant le complément.

Au niveau de la Forêt Classée de Bassila, en dehors des redevances et taxes payées à l'issue de l'exploitation du bois d'œuvre , du bois de service, du bois de feu et de charbon de bois, les prélèvements des ressources sont subordonnés au paiement d'une contribution qui varie en fonction des activités. Celle-ci est répartie dans différents fonds qui sont :

⇒ Page 23 Union des Structures Villageoises

⇒ Page 26 Detarium senegalensis

⇒ Page 28 Anogeissus leiocarpus

⇒ Page 29 Laissez passer

Pour simplifier la procédure d'établissement de cette pièce, les participants se sont accordés sur l'adoption de la signature du chef poste forestier et celle du président de l'USVGUA

⇒ Page 30

Paragraphe 3.4.2.5 redevances et répartition des recettes.

Au lieu du terme revenu qui n'exprime pas exactement l'idée de passation de marché entre la structure et les Groupes d'Intérêt Economique, les participants ont retenu le terme de Recette qui a été adopté.

\* Répartition des recettes

Les recettes globales issues de l'exécution des marchés.

⇒ Page 31

Les participants ayant remarqué que sur l'ensemble des recettes par produit à savoir teck et anacardier l'Etat représenté par l'Administration Forestière ne perçoit qu'un taux de 5% malgré l'investissement important qu'il a effectué ont décidé de modifier la clé de répartition de façon à assurer aussi un aménagement durable des ressources :

Ainsi, les ressources générées par l'exploitation des plantations de teck sont désormais répartis comme suit :

- Groupement villageois 45%
- Fonds d'aménagement forestier 30%
- Fonds forestier national 10%
- Fonds pour le fonctionnement des structures administratives communales 5%
- Fonds de développement villageois 10%

De même pour l'anacardier on a :

- Groupement villageois 45%
- Fonds d'aménagement forestier 30%
- Fonds forestier national 10%
- Fonds pour le fonctionnement des structures administratives communales 5%
- Fonds de développement villageois 10%

Paragraphe 3.4.5

Dernière phrase de l'avant dernière ligne (qui se trouve)

⇒ Page 32

- condition d'accès à la zone de pâturage, « ils accèdent .....50 F CFA/ tête/an ». La SVGUA est responsable entre autre du respect de la capacité de charge du pâturage.

Paragraphe 3.4.6 chasse

« Pour satisfaire ..... l'élevage du petit gibier sera encouragé ».

Paragraphe 3.4.7 Apiculture

Le projet ayant déjà formé les apiculteurs au cours de la phase IV assurera le suivi de ces derniers.

⇒ CHAPITRE 5 : Plan Annuel de Gestion

Pour des raisons de précision le paragraphe 5.3.2 devient « 5.3.2 : Budget prévisionnel pour l'aménagement ».

⇒ Page 39

5.4.2 les fonds collectés sont : .... « délai de 48 heures » au lieu de « 48 h » qui n'est pas signalé au niveau des sigles.

⇒ Page 56

Annexe 3 : Modèles de documents de gestion.

a.) Facture (tout document devant avoir un titre)

A reformuler au niveau de :

Nom

Facture n°007 en italique

Doit

⇒ Page 57

Titre

b.) Note de frais

Dans la facture mettre les taux réalistes et expliquer aux membres de la structure que ce n'est qu'un modèle de pièce.

⇒ Page 58

e.) Laissez passer

Considérer la nouvelle dénomination du ministère.

Remplacer destination par itinéraire

Préciser le moyen utilisé

Intégrer volume ou quantité autorisé par le laissez- passer

Supprimer date et visa du chef de cantonnement de Bassila pour rester conforme à l'esprit de la modification en page 29. Bref s'inspirer du modèle existant.

⇒ Page 59

Préciser titre de la pièce (reçu).

Tenir compte de la réalité en inscrivant le nom du véritable destinataire pour éviter des suspensions ou des abus.

Préciser l'objet

Intégrer la signature du président de la SVGUA

⇒ Page 67

Associer la commission linguistique Anii à la correction de la liste des essences inventoriées dans la Forêt Classée de Bassila.

Natitingou, le 19 Octobre 2001

Le Rapporteur